Konkurse Faillites Fallimenti

No 217 Freitag, 07.11.2008 126. Jahrgang

1. Débitrice:

FBB IMPEX SA, rue J.-J. Cart 8, 1006 Lausanne
2. Déclaration de faillite: 23.10.2008

- 3. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 17.11.2008
- 4. Avance de frais: CHF 3'500.00

Avance de frais: CHF 3'500.00
 Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

 Remarques: but: commerce de tout produit, notamment dans le domaine alimentaire; exploitation d'une entreprise générale de construction, de génie civil et de nettoyage industriel

Office des faillites de Lausanne 1014 Lausanne

(00335071)